

DEPARTEMENT  
Alpes-de-Haute-Provence

-----  
Communauté d'Agglomération  
**PROVENCE ALPES  
AGGLOMERATION**

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
D'AGGLOMERATION**

L'an deux mille dix-sept et le vingt et un du mois de septembre à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le quatorze du mois de septembre 2017, s'est réuni dans la salle Abbé Féraud à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de madame Patricia GRANET BRUNELLO

**Année 2017  
Séance du 21 septembre 2017**

**N° 30  
Objet : Aire de Grand Passage  
demande de subvention au  
Conseil Départemental et  
participations des EPCI**

**Est nommé secrétaire de séance : LE CORRE Thibaut**

**Étaient présents :**

ACCIAI Bruno, AILHAUD Régine, AILLAUD Sylvie, AUBERT Serge, AYMES Bernard, BAILLE Denis, BARTOLINI Jean-Louis, BAUDOUI MAUREL Marie Anne, BERTRAND Philippe, BLOT Michel, BONNET Brigitte, BONNET Martine, BONZI Maryse, BREMOND Danièle, BRUN Patricia, CAREL Serge (jusqu'au rapport n° 16), CASA Chantal, CAZERES Benoit, CHATARD Gilles, COMBE Gérard, COSSERAT Sandrine, DE VALCKENAERE Gilles, DEORSOLA Jean Paul, DOMENGE Eliane, ESMIOL Gérard, EYMARD Max, FERAUD Maryline (jusqu'au rapport n°16), FIAERT Claude, FIGUIERE Delphine, FLORES Sylvain, FONTAINE Sonia, GRANET BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy, HERMITTE Francis ISOARD Roger, LE CORRE Thibault, LEDEY Olivier, MALDONADO Jean Paul, MARTELLINI Patrick, MARTIN Emmanuelle, MUNOZ MALDONADO Julien, NICOLOSI Philip (à partir du rapport n°17), OGGERO BAKRI Céline, ORSINI Philippe (à partir du rapport n° 06), PAUL Gérard, PAUL Gilles, PAYAN Claude, POULEAU Philippe, REBOUL Childéric, REINAUDO Gilbert, REINAUDO Patrick, ROCHAT Jacques, RONDEAU Daniel, SERRA Victor, SFRECOLA Alain (jusqu'au rapport n°19), SUZOR Pierre, TEYSSIER Bernard, THIEBLEMONT Martine, TONELLI Corinne, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine

**Étaient suppléés :**

PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy  
URQUIZAR Danielle a donné pouvoir à GIRARD BEGUIER Laurent  
BARTOLINI Bernard a donné pouvoir à LIARDET Alain  
LEJOSNE Patrick a donné pouvoir à TOUSSAINT Carole

**Étaient représentés :**

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à PAUL Gilles  
BLANC Michel a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia  
BARBERO Christian a donné pouvoir à TEYSSIER Bernard  
BOURJAC Jean Marie a donné pouvoir à BRUN Patricia  
CAREL Serge a donné pouvoir à MARTIN Emmanuelle à partir du rapport n° 17  
FERAUD Maryline a donné pouvoir à MARTELLINI Patrick à partir du rapport n° 17  
NICOLOSI Philip a donné pouvoir à OGGERO BAKRI Céline jusqu'au rapport n° 16  
PRIMITERRA Geneviève a donné pouvoir à BARTOLINI Jean Louis  
ORSINI Philippe a donné pouvoir à MARTELLINI Patrick jusqu'au rapport n° 05  
SFRECOLA Alain a donné pouvoir à ESMIOL Gérard à partir du rapport n°20  
THONNATTE Lionel a donné pouvoir à DE VALCKENAERE Gilles  
VILLARON Bruno a donné pouvoir à LE CORRE Thibaut

**Étaient excusés :**

AUZET Eric  
AUZET Guy  
BALIQUE François  
JULIEN Jacques  
MAGAUD Marie José  
SEVENIER Jean

REÇU EN PREFECTURE

le 26/09/2017

Application agréée E-legalite.com

004-200067437-20170921-80 21092617-DE

**Monsieur Gérard ESMIOL, rapporteur, expose ce qui suit :**

Il vous sera rappelé que dans le cadre de la révision du schéma départemental d'accueil des gens du voyage, l'Etat a sollicité les collectivités territoriales pour faire face à leurs obligations afin qu'elles puissent s'organiser pour rechercher et proposer une solution satisfaisante pour l'accueil des grands passages.

La loi NOTRe du 7 août 2015 instaure aux communautés de communes et communautés d'agglomération une compétence obligatoire « aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage ».

L'association des maires des Alpes de Haute Provence, a initié une démarche en rassemblant les EPCI impactés par les aires de grand passage, afin d'engager une réflexion partenariale sur la recherche, le financement et la gestion d'un ou de terrains.

Les EPCI sont donc chargés de respecter les contraintes légales liées à l'accueil des gens du voyage notamment au regard de l'article 2-1 de la loi du 5 juillet 2000 précitée qui stipule que « les communes figurant au schéma départemental en application des dispositions des II et III de l'article 1er [...] peuvent [...] contribuer financièrement à l'aménagement et à l'entretien de ces aires d'accueil dans le cadre de conventions intercommunales ».

Conscients de l'intérêt de mutualiser cette démarche, de la proximité géographique des territoires et pour faire suite à de nombreuses réunions tenues en présence de Mme Myriam Garcia, Sous-Préfète, il a été proposé de faire réaliser une étude pré-opérationnelle visant à identifier un ou plusieurs terrains en vue de la réalisation d'une aire de grand passage (AGP) des gens du voyage dans le Département des Alpes-de-Haute-Provence.

Le principe de cette étude est de répertorier les terrains potentiels autour des principaux axes de communication (Durance et Bléone) en tenant compte :

- des temps de déplacement en voiture ;
- de critères d'exclusion ;
- de cotation et d'aménagement des terrains
- De prise en compte des critères nationaux et locaux liés aux AGP.

Pour cette étude évaluée à 10 000 € HT il est proposé :

- de solliciter une aide financière du Conseil Départemental des Alpes de Haute Provence au titre de la solidarité départementale ;
- de demander une participation financière des EPCI en fonction de leur population au sein du département des Alpes de Haute Provence, prenant en compte un dégrèvement de 80% pour les structures les moins impactées (\*).

Le plan de financement proposé est :

Dépenses HT		Recettes HT	Participations sollicitées	%
honoraires BE	10 000,00 €	Subvention du CD 04	3 000 €	30,00%
		EPCI du territoire dont	7 000 €	70,00%
<b>Total</b>	<b>10 000,00 €</b>		<b>10 000 €</b>	<b>100,00%</b>

	Habitants		
Haute Provence Pays de Banon *	1 961	104 €	1,49%
Provence Alpes Agglomération	47 716	2 539 €	36,27%
Jabron Lure Vançon Durance	5 368	286 €	4,08%
Durance Lubéron Verdon Agglomération 63 007 hab			
dont AHP	57 972	3 085 €	44,07%
Sisteronais Buech 21 108 hab			
dont AHP	12 668	674 €	9,63%
Pays de Forcalquier Montagne de Lure *	1 907	101 €	1,45%
Vallée de l'Ubaye Serre Ponçon *	1 688	90 €	1,28%
Alpes Provence Verdon - Sources de Lumière *	2 269	121 €	1,72%
<b>Total</b>	<b>131 549</b>	<b>7 000 €</b>	<b>100,00%</b>

Le planning prévisionnel est : lancement de la consultation début octobre 2017, sélection du bureau d'études courant octobre et rendu pour mi-décembre. Cela afin de prévoir si nécessaire les travaux dès 2018 pour une mise en service à l'été suivant.

Compte tenu des éléments présentés, il sera demandé une dérogation au Conseil Départemental afin de pouvoir lancer la consultation avant l'attribution de la subvention.

Les services de la DDT 04 pourraient participer directement à hauteur de 1 000 € afin de vérifier techniquement la compatibilité des terrains retenus avec les orientations nationales et locales.

Il vous est proposé :

- d'accepter le plan de financement présenté ;
- de solliciter le Conseil Départemental pour une aide financière et les EPCI pour leur participation respective ;
- d'inscrire cette dépense au budget 2017 de l'agglomération ;
- d'autoriser la consultation de bureaux d'études ;

#### LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après délibération

A la majorité pour 4 votes contre

Approuve les propositions présentées

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme  
La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



REÇU EN PREFECTURE

Le 26/08/2017

Application agréée E-jugales.com

